

Quelles sont les modalités financières du PAE ?

Le BAPE s'engage à rembourser les honoraires professionnels des personnes-ressources pour un montant équivalant à 50 % des frais réellement engagés, et ce, jusqu'à un remboursement maximal de 550 \$ par année financière.

Les frais non remboursés par le PAE pourront être réclamés par l'employé auprès de sa compagnie d'assurance.



Depuis quand ce programme existe-t-il ?

Le PAE a été instauré le 1^{er} avril 1998. Depuis, il a été révisé le 12 octobre 2004.

La version intégrale du PAE est disponible sur le réseau à l'adresse suivante :

X:\DOCUM\Classeur_Bape\
Politiques en Ressources humaines\
Programme d'aide aux employés
(PAE).doc

**Bureau
d'audiences publiques
sur l'environnement**

Québec 

Programme d'aide aux employés

**BUREAU D'AUDIENCES
PUBLIQUES SUR
L'ENVIRONNEMENT**

Service du soutien
à la gestion



Québec 

MARS 2005

Qu'est-ce que le programme d'aide aux employés ?

Le Programme d'aide aux employés (PAE) est un ensemble de services offerts aux employés aux prises avec des difficultés d'ordre personnel, affectant ou susceptibles d'affecter le rendement ou le comportement au travail.

Ces difficultés peuvent être notamment d'ordre psychologique, légal, social, financier, familial, médical ou être liées à l'abus d'alcool ou de drogues ou à des problèmes de jeux.

À cet effet, l'employé bénéficie de ressources professionnelles externes et indépendantes pour résoudre les situations vécues ou prévenir des situations difficiles.

Quels sont les principes de base du PAE ?

Le PAE s'appuie sur trois principes de base.

Le volontariat : le recours aux services du PAE doit être volontaire et l'employé aux prises avec des difficultés personnelles ne doit en aucun temps se sentir contraint de les utiliser.

L'absence de préjudice : la décision de recourir ou non aux services du PAE ne doit pas causer de préjudice à l'employé. Elle ne doit avoir aucune influence sur l'exercice de ses fonctions ou sur son plan de carrière, qu'il s'agisse de ses chances de promotion, de sa sécurité d'emploi, de son statut ou de sa réputation.

La confidentialité : elle porte à la fois sur l'anonymat des personnes qui utilisent les services du PAE et sur les renseignements relatifs à la nature des problèmes, aux contenus des entrevues, aux plans d'intervention liés à la nature des problèmes et aux services reçus.

Qui peut avoir accès au PAE ?

Tous les employés, sans exception, peuvent recourir aux services du PAE.



L'employé doit, avant de consulter, rencontrer la personne responsable du programme afin d'obtenir un numéro de référence. Tous les documents administratifs et pièces justificatives tels que le dossier PAE et les factures émises par les personnes-ressources renvoient à ce numéro de référence et ne comportent aucun autre renseignement nominatif. Ainsi, l'employé, la personne-ressource et le responsable du PAE seront en mesure d'établir un lien entre ce numéro et l'identité de l'employé.

